



## INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2020-08

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques doté d'un statut d'établissement administratif rattaché à une université ;

### ARRÊTE

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Florène Cotte, assistante en gestion de mobilité étudiante, à l'effet de signer au nom du directeur et dans la limite de ses attributions :

- Les contrats d'études (dit « learning agreement »)
- Les attestations de présence
- Les attestations d'inscriptions
- Les attestations relatives à l'acquisition de crédits ECTS
- Les attestations relatives à la moyenne cumulée sur deux semestres

**Article 2 :** Cette délégation s'applique pour les documents concernant des étudiants de troisième année et pour les étudiants internationaux.

**Article 3 :** La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 13 mai 2020

Le Directeur de l'IEP de Lyon



Renaud PAYRE